Image not found or type unknown

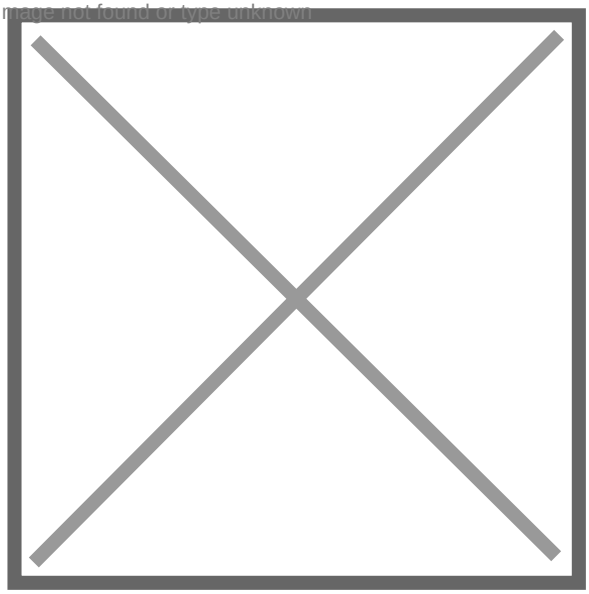

Cessation brutale d'activité

Par **defflam**, le **29/04/2008** à **20:59**

Bonjour

Je suis depuis 4 ans negociatrice dans une agence immobiliere. Suite à un soucis de santé mon médecin m'a mise en arret du 24 avril AU 3 MAI;
J'ai appris ce jour par des clients que l'agence ferme definitivement le 1 mai et j'ai en ma possession un courrier signé par la gérante qui a été envoyé aux clients de l'agence le 26 avril.Moi a ce jour je n'ai aucun courrier ni coup de téléphone, je ne suis pas censé savoir que mon poste de travail a été supprimé.
La gérante est elle en droit de fermer l'agence d'une semaine sur l'autre et cela sans prévenir ses salariés avant ses clients?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés